

Vente par Autorité de Justice.

SERA VENDU, SAMEDI, VINGT-QUATRE AVRIL, courant, à dix heures de l'après-midi, la porte de l'église de la paroisse de St. Cyrille, l'IMMEUBLE suivant dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre feu F. Xavier Lefebvre et Louise St. Denis, savoir: UNE TERRE située en la neuvième concession, dite paroisse St. Cyrille, contenant deux arpents de largeur sur vingt arpents de profondeur, bornée en front par le chemin public en profondeur par François Nolette, d'un côté par Richard Marincau et d'autre côté par Edouard Chenail.

Vente par Autorité de Justice.

SERA VENDU au plus haut enchérisseur, en l'étude des Notaires soussignés, à Montréal, Petite Rue St. Jacques, No. 26, LUNDI, le 26 AVRIL courant, à dix heures de l'après-midi, un superbe EMPLACEMENT, dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre feu M. Louis Barsolet et Dame Ephrosine Amiot, son épouse, situés dans la paroisse de St. Jacques, en la cité de Montréal, de 40 x 90 pieds, bornée en front par la rue St. Catherine, en arrière par Jacques Asselin, du côté Nord-Est, par Louis Malo, et du côté Sud-Ouest par Dame veuve Prévost, avec une MAISON de BRICKS (cottage) et parterre en devant, un hangar et autres bâtiments dessus construits.

Vente par Autorité de Justice.

SERONT VENDUS au plus offrant et dernier enchérisseur, LUNDI le DIXIEME jour de mai prochain, à dix heures de l'après-midi, la porte de l'église de la paroisse de St. Philomène, les IMMEUBLES ci-après désignés, dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre feu Joseph Norand et Marguerite Doray, son épouse, savoir:

Vente par Autorité de Justice.

SERA VENDU au plus offrant et dernier enchérisseur, LUNDI le DIXIEME jour de mai prochain, à dix heures de l'après-midi, la porte de l'église de la paroisse de St. Philomène, les IMMEUBLES ci-après désignés, dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre feu Joseph Norand et Marguerite Doray, son épouse, savoir:

Vente par Autorité de Justice.

SERA VENDU au plus offrant et dernier enchérisseur, LUNDI le DIXIEME jour de mai prochain, à dix heures de l'après-midi, la porte de l'église de la paroisse de St. Philomène, les IMMEUBLES ci-après désignés, dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre feu Joseph Norand et Marguerite Doray, son épouse, savoir:

Vente par Autorité de Justice.

LES IMMEUBLES ci-dessus désignés, seront VENDUS au plus offrant et dernier enchérisseur, le JEUDI, VINGT-SIX AVRIL courant, à dix heures de l'après-midi, à la porte de l'église de la paroisse de St. LUC, District Judiciaire d'Iberville, savoir:

Vente par Autorité de Justice.

UNE TERRE de forme irrégulière, sise en la dite paroisse de St. Luc, et comprenant les deux morceaux de terre suivants:

Vente par Autorité de Justice.

LES IMMEUBLES ci-dessus désignés, seront VENDUS au plus offrant et dernier enchérisseur, le JEUDI, VINGT-SIX AVRIL courant, à dix heures de l'après-midi, à la porte de l'église de la paroisse de St. LUC, District Judiciaire d'Iberville, savoir:

LICITATION VOLONTAIRE.

MARDI, le 4 de MAI prochain, à UNE heure de l'après-midi, sera vendu, au plus haut enchérisseur, à la porte de l'église de la paroisse St. Rémi, dans le district judiciaire d'Iberville, l'IMMEUBLE ci-après désigné, dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre feu John Honn, Junior, et Rosanna Cassidy, tous deux décédés, savoir:

Vente sur Autorisation de Justice.

SERA VENDU à la porte de l'église de la paroisse de St. CYRILLE, le TRENTE jour de mai prochain, à dix heures de l'après-midi, au plus haut et dernier enchérisseur, l'IMMEUBLE ci-après désigné, dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre ANASTASE CHARON et ZOR LAVOIE, sa défunte femme, savoir: UNE TERRE située en la dite paroisse de St. Cyrille, formant partie de la moitié sud du No. 138 de la neuvième concession, contenant deux arpents de largeur depuis le boulevard d'icelle dite terre jusqu'au chemin public, et ensuite un arpent de largeur jusqu'à sa frontière, formant quarante-huit arpents au surplus, bornée en front par Vital Fortin, en profondeur par l'ouest d'icelle dite terre, en arrière par François-Xavier Gadua, et d'autre côté par Médard Barrette et partie par le dit Vital Fortin, avec deux arpents de largeur, Laiterie, Grange et autres dessus construits.

Vente sur Autorisation de Justice.

SERONT VENDUS à la porte de l'église de la paroisse St. Jean l'Évangéliste, LUNDI, le 25 de mai prochain, à dix heures de l'après-midi, au plus offrant et dernier enchérisseur, la Communauté de biens qui a existé entre feu ANASTASE CHARON et ZOR LAVOIE, sa défunte femme, savoir: UNE TERRE située dans la quatrième Concession de la Petite Rivière de Montréal, dans la paroisse de St. Jean, de 2 arpents de largeur sur 23 de profondeur, bornée en front par le chemin de Roi, en profondeur et d'un côté par Jean-Baptiste Lalonde, d'un côté, au Sud, par Lambert Barreau, et d'autre côté, au Nord, par Fabien Lefebvre, sans héritiers.

Vente sur Autorisation de Justice.

UN LOT DE TERRE situé dans la troisième Concession de la Petite Rivière de Montréal dans la dite paroisse St. Jean, mesurant deux arpents de largeur sur sept de profondeur, bornée en front par le chemin de Roi, en arrière par Jean-Baptiste Lalonde, d'un côté, au Sud, par Lambert Barreau, et d'autre côté, au Nord, par Fabien Lefebvre, sans héritiers.

Vente sur Autorisation de Justice.

SERA VENDU au plus offrant et dernier enchérisseur, LUNDI le DIXIEME jour de mai prochain, à dix heures de l'après-midi, la porte de l'église de la paroisse de St. Philomène, les IMMEUBLES ci-après désignés, dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre feu Joseph Norand et Marguerite Doray, son épouse, savoir:

Vente sur Autorisation de Justice.

SERA VENDU au plus offrant et dernier enchérisseur, LUNDI le DIXIEME jour de mai prochain, à dix heures de l'après-midi, la porte de l'église de la paroisse de St. Philomène, les IMMEUBLES ci-après désignés, dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre feu Joseph Norand et Marguerite Doray, son épouse, savoir:

Vente sur Autorisation de Justice.

LES IMMEUBLES ci-dessus désignés, seront VENDUS au plus offrant et dernier enchérisseur, le JEUDI, VINGT-SIX AVRIL courant, à dix heures de l'après-midi, à la porte de l'église de la paroisse de St. LUC, District Judiciaire d'Iberville, savoir:

Vente sur Autorisation de Justice.

UNE TERRE de forme irrégulière, sise en la dite paroisse de St. Luc, et comprenant les deux morceaux de terre suivants:

Vente sur Autorisation de Justice.

LES IMMEUBLES ci-dessus désignés, seront VENDUS au plus offrant et dernier enchérisseur, le JEUDI, VINGT-SIX AVRIL courant, à dix heures de l'après-midi, à la porte de l'église de la paroisse de St. LUC, District Judiciaire d'Iberville, savoir:

Corporation de Montréal.

CONSEIL MUNICIPAL.
Séance du 20 avril.

Corporation de Montréal.

AVIS
EST par le présent donné qu'après SAMEDI le 1er MAI prochain, les sections suivantes du règlement No. 241, passé le 13e jour de juin 1854, seront STRICTEMENT MISES EN FORCE; et les propriétaires de Lots Vacants non closurés seront alors poursuivis d'après les dispositions du règlement pour toute violation d'icelles.

Corporation de Montréal.

AVIS
EST par le présent donné qu'après SAMEDI le 1er MAI prochain, les sections suivantes du règlement No. 241, passé le 13e jour de juin 1854, seront STRICTEMENT MISES EN FORCE; et les propriétaires de Lots Vacants non closurés seront alors poursuivis d'après les dispositions du règlement pour toute violation d'icelles.

Corporation de Montréal.

AVIS
EST par le présent donné qu'après SAMEDI le 1er MAI prochain, les sections suivantes du règlement No. 241, passé le 13e jour de juin 1854, seront STRICTEMENT MISES EN FORCE; et les propriétaires de Lots Vacants non closurés seront alors poursuivis d'après les dispositions du règlement pour toute violation d'icelles.

Corporation de Montréal.

AVIS
EST par le présent donné qu'après SAMEDI le 1er MAI prochain, les sections suivantes du règlement No. 241, passé le 13e jour de juin 1854, seront STRICTEMENT MISES EN FORCE; et les propriétaires de Lots Vacants non closurés seront alors poursuivis d'après les dispositions du règlement pour toute violation d'icelles.

Corporation de Montréal.

AVIS
EST par le présent donné qu'après SAMEDI le 1er MAI prochain, les sections suivantes du règlement No. 241, passé le 13e jour de juin 1854, seront STRICTEMENT MISES EN FORCE; et les propriétaires de Lots Vacants non closurés seront alors poursuivis d'après les dispositions du règlement pour toute violation d'icelles.

Corporation de Montréal.

AVIS
EST par le présent donné qu'après SAMEDI le 1er MAI prochain, les sections suivantes du règlement No. 241, passé le 13e jour de juin 1854, seront STRICTEMENT MISES EN FORCE; et les propriétaires de Lots Vacants non closurés seront alors poursuivis d'après les dispositions du règlement pour toute violation d'icelles.

Corporation de Montréal.

AVIS
EST par le présent donné qu'après SAMEDI le 1er MAI prochain, les sections suivantes du règlement No. 241, passé le 13e jour de juin 1854, seront STRICTEMENT MISES EN FORCE; et les propriétaires de Lots Vacants non closurés seront alors poursuivis d'après les dispositions du règlement pour toute violation d'icelles.

Corporation de Montréal.

AVIS
EST par le présent donné qu'après SAMEDI le 1er MAI prochain, les sections suivantes du règlement No. 241, passé le 13e jour de juin 1854, seront STRICTEMENT MISES EN FORCE; et les propriétaires de Lots Vacants non closurés seront alors poursuivis d'après les dispositions du règlement pour toute violation d'icelles.

Corporation de Montréal.

CONSEIL MUNICIPAL.
Séance du 20 avril.

Corporation de Montréal.

AVIS
EST par le présent donné qu'après SAMEDI le 1er MAI prochain, les sections suivantes du règlement No. 241, passé le 13e jour de juin 1854, seront STRICTEMENT MISES EN FORCE; et les propriétaires de Lots Vacants non closurés seront alors poursuivis d'après les dispositions du règlement pour toute violation d'icelles.

Corporation de Montréal.

AVIS
EST par le présent donné qu'après SAMEDI le 1er MAI prochain, les sections suivantes du règlement No. 241, passé le 13e jour de juin 1854, seront STRICTEMENT MISES EN FORCE; et les propriétaires de Lots Vacants non closurés seront alors poursuivis d'après les dispositions du règlement pour toute violation d'icelles.

Corporation de Montréal.

AVIS
EST par le présent donné qu'après SAMEDI le 1er MAI prochain, les sections suivantes du règlement No. 241, passé le 13e jour de juin 1854, seront STRICTEMENT MISES EN FORCE; et les propriétaires de Lots Vacants non closurés seront alors poursuivis d'après les dispositions du règlement pour toute violation d'icelles.

Corporation de Montréal.

AVIS
EST par le présent donné qu'après SAMEDI le 1er MAI prochain, les sections suivantes du règlement No. 241, passé le 13e jour de juin 1854, seront STRICTEMENT MISES EN FORCE; et les propriétaires de Lots Vacants non closurés seront alors poursuivis d'après les dispositions du règlement pour toute violation d'icelles.

Corporation de Montréal.

AVIS
EST par le présent donné qu'après SAMEDI le 1er MAI prochain, les sections suivantes du règlement No. 241, passé le 13e jour de juin 1854, seront STRICTEMENT MISES EN FORCE; et les propriétaires de Lots Vacants non closurés seront alors poursuivis d'après les dispositions du règlement pour toute violation d'icelles.

Corporation de Montréal.

AVIS
EST par le présent donné qu'après SAMEDI le 1er MAI prochain, les sections suivantes du règlement No. 241, passé le 13e jour de juin 1854, seront STRICTEMENT MISES EN FORCE; et les propriétaires de Lots Vacants non closurés seront alors poursuivis d'après les dispositions du règlement pour toute violation d'icelles.

Corporation de Montréal.

AVIS
EST par le présent donné qu'après SAMEDI le 1er MAI prochain, les sections suivantes du règlement No. 241, passé le 13e jour de juin 1854, seront STRICTEMENT MISES EN FORCE; et les propriétaires de Lots Vacants non closurés seront alors poursuivis d'après les dispositions du règlement pour toute violation d'icelles.

Corporation de Montréal.

AVIS
EST par le présent donné qu'après SAMEDI le 1er MAI prochain, les sections suivantes du règlement No. 241, passé le 13e jour de juin 1854, seront STRICTEMENT MISES EN FORCE; et les propriétaires de Lots Vacants non closurés seront alors poursuivis d'après les dispositions du règlement pour toute violation d'icelles.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DEBATS.
CONSEIL LÉGISLATIF.
Séance du 20 avril.

PAR LE TELEGRAPHE.

LIGNE DE MONTREAL.

(Rapport pour le Pays).

CONSEIL LEGISLATIF.

Seance du 22.

L'acte pour amender l'acte de procedure commune est referé au comité.

Le bill pour pourvoir à l'enregistrement des débetures est lu une seconde fois et renvoyé à un comité.

Seance du 23.

Une pétition de John Montgomery demandant des compensations pour pertes subies pendant les troubles de 1838 est discutée et rejetée.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Seance du 22.

Lecture d'un bill pour amender l'acte au sujet de la cruauté envers les animaux dans le Haut-Canada.

Pour incorporer la compagnie des terres du St. Laurent et de la Baie des Chaleurs.

Pour désigner Huron et Bruce.

Troisième lecture du bill au sujet de la Maison de la Trinité à Montréal.

L'examen des officiers rapporteurs à l'élection de Lotbinière est repris.

Seance du 23.

Ordre de former un comité pour considérer les amendements requis dans la loi municipale du C. E.

Plusieurs bills sont lus pour la première fois.

La chambre, en comité général, emporte une résolution déclarant que le comité de Cicoumty sera divisé pour les fins judiciaires.

M. Cauchon appelle l'attention de la chambre sur le fait qu'hier soir M. O'Farrell a fait motion pour que M. le président donne l'ordre d'amener neuf témoins à la barre, tandis qu'il y a maintenant 14 personnes nommées. M. Cauchon pense qu'on a abusé de la chambre.

Après quelques débats à ce sujet, on décide que l'affaire en restera là jusqu'à ce que M. O'Farrell soit présent.

ARRIVEE DU CANADA.

Halifax, 22 avril.

Le Canada, parti de Liverpool le 16 courant, est arrivé aujourd'hui à midi.

Les nouvelles sont importantes.

On a des dates de l'Inde jusqu'au 18 mars.

Les troupes anglaises avaient attaqué Lucknow et la ville était tombée sous leurs coups.

Les rebelles s'étaient enfuis de leur forteresse, pour être repris par la cavalerie et l'artillerie anglaises.

Ils n'avaient fait qu'une faible résistance.

Rien de nouveau de la Chine.

En Europe les événements sont sans grand intérêt.

Le grand jury a trouvé des true bills contre Bernard, Allsopp, etc. pour avoir fausement essayé de tuer l'empereur.

Le commerce est toujours lourd.

DECES.

A St. Thérèse, le 22 du courant, Dame Jean Nicolas Trudeau, veuve en premières noces de son mari, âgée de 72 ans, morte à 10 heures.

Le docteur William Hinton, neveu de Joseph Beaulieu, marchand à Montréal.

SALLE DE L'INSTITUT DES ARTISANS.

OUVERT CHAQUE SOIR, pendant quelque temps à partir de

LUNDI, 19 Avril 1858.

UN SPECTACLE MIRROR MOUVANT

TABLEAUX DES BUNYAN!!

Composé de SOIXANTE SCÈNES MAGNIFIQUES avec personnages de grandeur naturelle, illustrant

LES FAMEUX TABLEAUX DE BUNYAN

PROGRES DES PELERINS

Cette œuvre d'art sublime et unique à cette époque est l'œuvre de l'artiste américain, M. J. G. Shaw, et elle est reconnue, par les principaux journaux, les artistes et les amateurs supérieurs à tous les ouvrages qui aient jamais été exposés dans ce pays.

Ce merveilleux miroir d'un côté surprendra plus de \$1000.

Exposition MERCREDI et SAMEDI TROIS heures de l'après-midi. Portes ouvertes à DEUX heures. Brochures descriptives de cette grande œuvre, à la portée de tous.

Les arrangements nécessaires seront faits pour l'admission des écoles.

ROBERT J. GREENWOOD, Directeur et Propriétaire.

19 avril. am-35

Apprenti Demandé.

On demande un apprenti, âgé de seize à dix-sept ans, pour servir dans le commerce des marchandises sèches. On désire qu'il sache lire, écrire et parler un peu l'anglais.

S'adresser à ce bureau. 22 mois. 43

Maison de Pension.

M. FRS. ROBERT n'aime ceux qui désirent se reposer en pension, qu'il occupe maintenant toute cette vaste maison, située Rue St. Marie, No. 40, et peut, en conséquence, accommoder huit ou neuf personnes, avec confortablement que possible, à prix modérés.

22 avril. am-40

A VENDRE

AU BUREAU DU "PAYS" Et chez les Libraires de la ville

L'HEROINE

DE CHATEAUGUAY,

PAR H. F. CHEVALIER.

PRIX-30 SOUS.

AVIS.

LES évènements à la succession vacante de feu EUGÈNE RUFFANGE dit LAVOLETTE, et son vivant cultivateur de la paroisse de Châteauguay, District de Beauharnois, sont par les présentes notifiés, que JEDDI, le SIXIÈME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'après-midi, au Bureau du sous-juré, Notaire au dit lieu de Châteauguay, il sera procédé à la nomination d'un curateur à la dite succession vacante, le sous-juré étant autorisé par ordonnance de L. Beaudry, Écuyer, Procureur de la Cour Supérieure du dit District.

OUIS DESPAROIS, N. P. Châteauguay, 22 avril 1858. 40

COMPAGNIE DE NAVIGATION

MONTREAL A TROIS-RIVIERES.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ par la Compagnie, qu'une ASSEMBLÉE de tous les Actionnaires, est convoquée pour avoir lieu au BUREAU de la dite COMPAGNIE, Samedi, le PREMIER MAI prochain, à DEUX heures de l'après-midi, pour recevoir le Rapport du Comité de Régie sur les opérations de l'année dernière, et pour procéder à la nomination d'un NOUVEAU COMITÉ de RÉGIE pour l'année courante, cette élection n'ayant pas eu lieu à l'Assemblée convoquée pour le douzième jour de mars dernier.

(Signé) F. F. MILLINS, V. HUDON, ROY ET FRÈRE, FERRIER ET CIE, GALARNAU ET ROY, J. H. TERROUX, Secs. 20 avril. 39

A. McCONOCHY,

PLOMBIER, POSEUR DE GAZ

ET Fondeur en Cuivre,

TRANSFÈRE SON

ÉTABLISSEMENT

LE RUE MAI PROCHAIN,

DE LA Rue des Récollets à son

NOUVEAU ET VASTE MAGASIN,

No. -- RUE CRAIG,

ENTRE LES

RUES BLEURY ET HERMINE

MONTREAL. 41

SEJOUR LIMITE JUSQU'AU 1er MAI.

MM. SEMMONS et CIE, Informent, par le présent, le Public qu'ils ont positivement limité leur séjour en cette Cité au 1er Mai prochain.

C'est avec plaisir qu'ils mentionnent devant le Public quelques-uns des services qu'ils ont reçus depuis leur départ de la ville, en faveur de leurs collègues, Laveurs, que l'on ne peut se procurer qu'à leur Bureau.

No. 210, Rue Notre-Dame, EN HAUT.

24 avril. 41

CERTIFICATS DOMESTIQUES.

Presbytère, Lachine, 17 avril 1858.

MM. Semmons et Cie, J'ai fait usage pendant quelque temps d'une paire de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie, Je me sers depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'ai eu le plaisir de vous en faire quelques-unes de beaucoup supérieures à toutes celles que j'ai fait usage jusqu'à présent.

Vapeurs de la Malle de la Rivière

Outaouais.

1858. 1858.

MONTREAL A LA CITE D'OUTAOUAIS.

Voyage fait de Jour.

LADY SIMPSON... Capt. H. W. SHEPHERD PHENIX... Capt. D. MACLAUGHLIN.

LES Vapeurs ci-dessus voyagent durant la saison de 1858 en connexion avec les Chemins de Fer MONTREAL et LACHINE et CARRILLON et GREENVILLE, pour le transport des Mallets et des Passagers entre Montréal et la Cité d'Outaouais.

Un CONVOI quittera le DÉPÔT de CHEMIN DE FER de la rue Bonaventure, à SEPT heures chaque matin (les dimanches exceptés), pour se rendre à Lachine avec le vapeur Lady Simpson par Carillon. De là, les Passagers seront transportés par Chemin de Fer à Grenville, où ils rejoindront le vapeur Phoenix et arriveront à la Cité d'Outaouais le même soir. Les Bateaux arrêteront à toutes les places importantes le long de la rivière, pour y laisser les Mallets et les Passagers.

Plus amples informations, aussi bien que des BILLETS de RETOUR et d'EXCURSION à des prix raisonnables peuvent être obtenus au Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Champlain, 67, rue des Commissaires, au 1er étage de la rue Bonaventure et à bord des vapeurs.

Cette ligne est sans rivale tant pour le rapport de l'économie que du confort, tandis qu'elle passe à travers les districts les plus pittoresques comme les plus intéressants du Canada.

N. B. - Le fret destiné pour cette ligne doit être laissé au Dépôt de la rue Bonaventure avant SIX heures P.M., si l'on veut qu'il puisse être transporté par le bateau le lendemain matin.

24 avril. 41

COMPAGNIE du RICHELIEU.

NOUVELLE LIGNE DE VAPEURS

ENTRE

MONTREAL ET QUEBEC.

Les Neufs et Elegants Vapeurs

VICTORIA et NAPOLEON

ONT COMMENCÉ leurs TRAJETS REGULIERS et VOYAGERONT REGULIEREMENT durant la saison courante.

Le Vapeur VICTORIA.

Capt. St. Louis, partira pour QUEBEC tous les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, à SIX heures P.M.

Le Vapeur NAPOLEON.

Capt. Coré, partira pour QUEBEC tous les MARDI, JEUDI et SAMEDI, à SIX h. P.M.

Pour FRET et PASSAGE, s'adresser à bord; ou aux Bureaux, coin des Rues St. Joseph et des Commissaires.

JOHN LEVY, 39

LE VAPEUR "TERREBONNE"

CAPT. VOLIGNY.

VOYAGERA pendant la saison, entre TERREBONNE et GONVILLE, arriant à LACHINE, à L'ASSOMPTION, PETITVILLE, VARENNES et BOUCHERVILLE, tous les LUNDI et JEUDI, laissant son premier point à 3 heures A.M., et vice-versa tous les MARDI et VENDREDI à 4 heures P.M., et tous les SAMEDI MATIN à 5 heures A.M. arriant aux places ci-dessus et au Bout-de-Mat, et vice versa à 4 heures P.M. le même jour.

13 avril. am-36

COMPAGNIE DE VAPEURS OCEANIQUES DE MONTREAL.

CETTE Ligne est composée de puissants Vapeurs de Première Classe, à hélice.

Voici leurs noms:

INDIAN, NORTH AMERICAN, NOVA-SCOTIAN, BOHEMIAN, ANGLAIS-SAXON, NORTH BRITON, HUNGARIAN, BOHEMIAN, neuf.

En vertu d'un contrat avec le Gouvernement du Canada pour le Transport de la Malle.

DATES DES DEPARTS DE QUEBEC.

Sam. 23 mai, Sam. 28 août, Sam. 11 sept., Sam. 15 oct., Sam. 19 sept., Sam. 9 oct., Sam. 17 juillet, Sam. 6 novembre, Sam. 31 juillet, Sam. 20 novembre.

PRIX DE LA TRAVERSÉE

De Québec à Liverpool.

Cabine de \$66 à \$80, suivant l'accommodation.

Enfants dans les Cab. (Entre-prix) \$30

7 ans et au-dessous de 7 ans dans l'entre-prix \$12

12 " " 7, \$10 12, " 20

12 " " 3, \$30 3, " 7, \$15

Au-dessous d'un an, \$10 1/2

Au-dessous d'un an, \$10 1/2

Exemple d'augmentation de la valeur des Polices au parti des profits en 1854, par l'addition de la partie des profits à la somme assurée. Naturellement, toute Police prise d'après ce système obtiendra par là une grande valeur.

Police commandant avant le

Somme

Admi-

Somme

25 mai 1847..... £1000 £160 £1160

" 1848..... " 1000 " 1440

" 1849..... " 1000 " 1100

" 1850..... " 1000 " 1080

" 1852..... " 1000 " 1060

" 1853..... " 1000 " 1040

" 1854..... " 1000 " 1020

Le prochain passage aura lieu en 1859, époque où les Directeurs pensent que l'entreprise donnera de résultats également favorables.

Grand Rue St. Jacques.

BUREAU DES DIRECTEURS.

L'hon. PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal, Président.

L'hon. Juge McCORD.

BENJAMIN H. LE MOINE, écriv. Caissier de la H. STANBURY, écriv. M.P.P.

A. SIMPSON, écriv. R. S. TYLEE, écriv. Marchand.

H. W. WHITNEY, écriv. M.P.P.

G. W. CAMPBELL, M.D. JAMES G. DICKSON, Inspecteur des Agences.

MARCHANDISES.

LE NOUVEAU BAZAR (MART), Grande Rue St. Laurent.

UN COUP D'OEIL SUR LE DEPARTEMENT DE CONFECTION.

On a l'honneur d'informer les messieurs d'Artiste de cette Ville, très expert dans l'art de prendre la mesure, a été engagé pour surveiller le DEPARTEMENT DE CONFECTION. Le Habilleme complet peut être livré au taux modéré qui a été annoncé.

MAISON COMMERCIALE, ENSEIGNE DU CASTOR, RUE ST. LAURENT.

Venant d'être reçu A L'ETABLISSEMENT DE MODES DE MONTREAL.

Le Soussigné est très reconnaissant envers ses nombreux Pratiques de la Ville et de la Campagne, pour l'accueil qu'ils ont fait à son magasin.

UN grand assortiment de CHAPEAUX de PRINTEMPS (pour Dames) (Nouveaux) Style Marie Stuart; CHAPEAU EUGENIE et PRINCESSE ROYALE, et un grand assortiment de CHAPEAUX et MANTILLES de PARIS, MOIRE ANTIQUE et NOIR.

CENTRE DES AFFAIRES, il a fait l'acquisition d'un terrain dans le bas de la Grande rue St. Laurent, près de la rue Craig.

MME SILVERMAN, MODISTE, 161, Rue Notre-Dame.

D'OUVRIR UN MAGASIN Le 1er AVRIL PROCHAIN, car il ne peut attendre au 1er de Mai, à cause du grand nombre de MARCHANDISES NOUVELLES qu'il REÇOIT TOUTS LES JOURS par la voie des VAPEURS.

LES DAMES DESIRANT SE PROCURER DES CHAPEAUX De quelle sorte que ce soit, FLEURS FRANCAISES, RUBANS, ETC., UN goût et d'une élégance supérieure, sont invités de venir visiter son établissement bien connu, No. 161, rue Notre-Dame, avant d'acheter ailleurs.

Partout ailleurs. Le soussigné prie les acheteurs de l'honneur d'une visite, assuré qu'ils feront en pleine et se délectant.

ARTICLES DE FANTAISIE De la meilleure qualité et aux plus bas prix.

MARCHANDISES NOUVELLES, 400 CAISSES, TURGEON, AVOIN.

MARCHANDISES ENDOMMAGEES. Les Soussignés informent leurs pratiques et le public en général que leur magasin restera fermé jusqu'à LUNDI PROCHAIN, le 12 du courant, afin de remettre leurs Marchandises en ordre, et continueront à partir de Lundi prochain à vendre.

MAISON CANADIENNE, Pavillon Tricolore, MAISON CANADIENNE, No. 136, Rue Notre-Dame.

MARCHANDISES ENDOMMAGEES Par le Feu et l'Eau. BRAULT et DORVAL, 128, Rue Notre-Dame.

NOUVEAUX TAPIS EN GROS ET EN DETAIL. TAPIS de VELOURS, BRUXELLES, IMPERIAUX et COMMUNS, de l'Importation d'Autriche, de France, de Belgique, de Hollande, de Prusse, de Russie, de Suède, de Danemark, de Hongrie, de Pologne, de Bohême, de Moravie, de Silésie, de Prusse, de Russie, de Suède, de Danemark, de Hongrie, de Pologne, de Bohême, de Moravie, de Silésie.

CHIMISES SUR COMMANDE RINGLAND & EWART, 272, RUE NOTRE-DAME, OUEST.

NOUVEAUX TAPIS EN GROS ET EN DETAIL. TOILES CIRCES A PARQUET, grands et factures diverses, comprennent les Toiles de la célèbre Manufacture de HARE. Tapis de Foyer, Droguets, Sacs de Nuit, en grande quantité.

BOULANGERIE FRANCAISE. M. J. ABRAU a l'honneur d'informer le public qu'il a établi à Montréal, Rue St. Antoine, No. 26, une BOULANGERIE FRANCAISE, où l'on trouvera toujours d'excellents PAINS préparés suivant la méthode française.

NOUVELLES MARCHANDISES SECHES, EN GROS SEULEMENT. On vient de recevoir par les Navires de la Compagnie des Indes Orientales, de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Malaisie, de la Perse, de l'Arabie, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Tasmanie, de la Californie, de la Floride, de la Louisiane, de la Virginie, de la Caroline, de la Géorgie, de la Floride, de la Louisiane, de la Virginie, de la Caroline, de la Géorgie.

MARBRE ITALIEN, Sans Peinture, Fer ou Ardoise, CHEZ W. HYATT et CIE., 27 VENEZ VOIR, COIN DES RUES CRAIG ET ST. PIERRE.

BIJOUTERIES, & C.

IMPORTATIONS DU PRINTEMPS 1858. M. A. HOFFNUNG, 170, RUE NOTRE-DAME.

NOUVELLES MARCHANDISES d'Europe, et qu'il vient d'ouvrir le premier Envoi par le NORTH AMERICAN, consistant en six caisses de Vaiselle Electro-plaqué, Bijouterie et Articles de Fantaisie.

MAINTENANT EN MAIN: 3,000 Vues Nouvelles pour STEREOSCOPE, Depuis 75c. chaque.

MONTRES EN OR ET EN ARGENT. J'a liste des prix des Montres en vente chez le soussigné, publiées ci-dessous, sera trouvée, tant sous le rapport du bon marché que de la qualité, préférable à tout ce qui a été offert jusqu'ici en Canada.

UN MEDECIN ET UN MARCHAND. A VENDRE, ou à LOUER deux propriétés dans le faubourg Village de ST. TIMOTHÉE sur le Canal de Beauharnois, UN MAGASIN, RESTAURANT, et autres dépendances, très bien situées pour une place d'affaire.

GLACE! GLACE! LES FAMILLES et autres seront approvisionnées de GLACE durant l'été prochain, aux conditions suivantes, comme ci-dessus:

CHOIX DE TERRAINS POUR FERME A VENDRE. La Compagnie de Chemin de Fer de L'ILLINOIS CENTRAL Est maintenant préparé à vendre environ 1,500,000 ACRES DE BELLES TERRES CHOISIES.

NOUVEAU MAGASIN DE CERCUEIL. C'ET ESTABLISSEMENT est entièrement formé et d'après un principe nouveau, son égal en Ville, le soussigné ayant fait des frais pour mener les AFFAIRES sur une grande échelle. Il a toujours en main plusieurs centaines de CERCUEILS en PLUMB, ZINC, METAL, ACAJOU, NOYER, CERISIER, et d'autres sortes très nombreuses pour être énumérées. On pourra servir tout le monde. Le soussigné ne s'occupe que de cette branche d'affaires.

STEREOSCOPE. C. DION & OIE, PRÊTS A FOURNIR DES PORTRAITS ET DES VUES STEREOSCOPIQUES DU MEILLEUR GENRE, AMBROTYPES, PORTRAITS EN PIED ET EN MINIATURE, PHOTOGRAPHIES COLORIEES ETC., ETC.

STEREOSCOPE. M. PARKER continuera à prendre sur la Daguerretype, les portraits de personnes vivantes ou mortes, le tout exécuté de la manière la plus artistique.

STEREOSCOPE. M. PARKER continuera à prendre sur la Daguerretype, les portraits de personnes vivantes ou mortes, le tout exécuté de la manière la plus artistique.

QUINCAILLERIES.

BONS POELES DE CUISINE AVEC OUI SANS RESERVOIR A EAU CHAUDE, AVEC LES VAISSEAUX EN CUIVRE ET FER-BLANC De meilleure Qualité.

POELES DE CUISINE. Pour l'Été et l'Hiver. On s'apercevra qu'ils sont d'une grande économie dans le combustible, très commodes pour le cuisson, bouillages, et durables, étant faits de façon à ce que les plaques à feu puissent être renouvelées dans quelques minutes.

POELES DE CUISINE DEPUIS 4 JUSQU'A 100 PIASTRES, COUCHETTES EN FER, ETC., REFRIGERANTS, GLACIERES, GARDE-MANGER, RODDEN et MEILLEUR, 71, Grande Rue St. Jacques.

AVIS. PAR suite de la durée des temps et de la grande dépression du commerce, le soussigné a dû se voir obligé de réduire le prix de ses articles.

VENTE POUR CLORE! A PRIX TRES REDUITS, CERCUEILS ANGLAIS ET AMERICAINS. BALUSTRADES! POELES POUR PARLOIR, SALLE A DINER, CHAMBRE A COUCHER, ETC. GARDE-VEU, TISONNIERS, FOOTMEN, CHENET, ETC., ETC., JAS. WALKER et CIE., 261, rue St. Paul.

APPROVISIONNEMENT DU PRINTEMPS DE Tabacs en feuille, Presse et autres, Cigares de la Havane, Etc.

FRANCOIS LEDOUX, Forgeron et Voiturier, No. 173, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL.

MATHS. JENNARD, A L'ENSEIGNE DU LAVEMAIN, 172, rue St. Laurent.

SACE-FEMME Approuvé. MADAME Veuve ZOEYON, élève du Dr. Trudelle, et ayant reçu un diplôme de PÉCOLE de MÉDECINE, prévient les Dames qui auraient besoin de ses soins, qu'elle demeure au No. 119, Rue St. Dominique, PRES LE MARCHÉ ST. LAURENT.

ASSURANCES. CANADA LIFE ASSURANCE COMPANY, ÉTABLIE EN 1847. CAPITAL SOUSCRIT, £200,000 CONVERTIE EN GARANTIES, 130,000.

ASSURANCES. BUREAU PRINCIPAL, Hamilton. Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette Compagnie à ses assurés.

EPICIERIES.

Fromage qui a remporté le premier Prix. 6 TONNEAUX FROMAGE de la COMPAGNIE DE ST. LAURENT. A vendre par M. A. BUCK, 306, Rue St. Paul.

Café! Café! BEAU CAFÉ OLD GOVERNMENT JAVA, TILlicherry, Moulé frais chaque matin chez R. THOMAS, Bâtisse Bonaventure.

VINS, ETC. RAISINS - Legeres en boîtes; en grappes en boîtes et demi-boîtes. RAISINS DE CORINTHE - En boîte et barils. RIZ - Patna et Aracan. A vendre par JAMES TORRANCE.

IMPORTATIONS NOUVELLES. CURS ET VINS. GALIBERT FRERES, Importateurs de Cuir et Fabricants de Cuir, ont l'honneur de fabriquer de ses Cuir, à la dernière exposition de Produits universels du monde, à Paris, cette Maison a encore obtenu une de ses Médailles de première classe.

ATELIERS DE Plomberie et d'Ouvrages en Cuivre DE TOUTE DESCRIPTION, NO. 142, RUE CRAIG.

ASSURANCES. CANADA LIFE ASSURANCE COMPANY, ÉTABLIE EN 1847. CAPITAL SOUSCRIT, £200,000 CONVERTIE EN GARANTIES, 130,000.

ASSURANCES. BUREAU PRINCIPAL, Hamilton. Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette Compagnie à ses assurés.

ASSURANCES. BUREAU PRINCIPAL, Hamilton. Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette Compagnie à ses assurés.

ASSURANCES. BUREAU PRINCIPAL, Hamilton. Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette Compagnie à ses assurés.

ASSURANCES. BUREAU PRINCIPAL, Hamilton. Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette Compagnie à ses assurés.

ASSURANCES. BUREAU PRINCIPAL, Hamilton. Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette Compagnie à ses assurés.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LIVERPOOL ET LONDRES. Capital - 2,000,000 sterling. Établie en 1830 - Incorporée par Actes spéciaux du Parlement.

BRANCHE DU CANADA. BUREAU - PLACE D'ARMES. DIRECTEURS A MONTREAL: T. B. Anderson, Secrétaire, Président, Alexander Simpson, Secrétaire, Vice-Président, Henry Chapman, Secrétaire, Vice-Président, James Mitchell, Secrétaire, Vice-Président, J. H. Matland, Secrétaire, Vice-Président.

ASSURANCES. BUREAU PRINCIPAL, Hamilton. Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette Compagnie à ses assurés.

ASSURANCES. BUREAU PRINCIPAL, Hamilton. Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette Compagnie à ses assurés.

ASSURANCES. BUREAU PRINCIPAL, Hamilton. Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette Compagnie à ses assurés.

ASSURANCES. BUREAU PRINCIPAL, Hamilton. Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette Compagnie à ses assurés.

ASSURANCES. BUREAU PRINCIPAL, Hamilton. Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette Compagnie à ses assurés.

ASSURANCES. BUREAU PRINCIPAL, Hamilton. Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette Compagnie à ses assurés.

ASSURANCES. BUREAU PRINCIPAL, Hamilton. Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette Compagnie à ses assurés.

ASSURANCES. BUREAU PRINCIPAL, Hamilton. Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette Compagnie à ses assurés.

ASSURANCES. BUREAU PRINCIPAL, Hamilton. Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette Compagnie à ses assurés.